

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Caisse de solidarité - Siège PEP71
18 rue Colonel Denfert - 71100 Chalon-Sur-Saône
solidarite.pep71@pep71.org

Dossier rédigé par :

La famille

Un service ou par professionnel

NOM - Prénom du rédacteur :

Qualité : Tél. :

Adresse :

Mail :

Enfant(s) concerné(s) par la demande :

NOM - Prénom	Né(e) le	Classe	Adresse du domicile

Établissement scolaire :

Maternelle, Élémentaire, Collège, Lycée :

RPI : Non Oui

Adresse :

Demande faite au titre :

de la restauration scolaire

d'une aide individualisée - secours d'urgence

d'activités périscolaires

d'un séjour de vacances

d'un voyage ou d'un séiour scolaire

Montant de la dépense envisagée ou engagée : €

Période concernée :

Nom et adresse du prestataire :

Montant de l'aide sollicitée auprès des PEP71 : €

(Elle sera réglée directement au prestataire de service)

Montant de la participation de la famille à la dépense prévue ou engagée : €

Montant des autres aides reçues ou sollicitées : €

Coopérative Scolaire : € Fonds Sociaux Collège ou Lycée : €

Municipalité, CCAS ou CIAS : € Aide Sociale à l'enfance : €

CAF ou MSA : € Comité d'entreprise : €

Autres : € précisez :

Motivation de la demande :

Composition du foyer

Détenteur(s) de l'autorité parentale :

Père :

NOM - Prénom :

Profession :

Adresse :

Tél :

Mail :@.....

éventuellement, autre personne vivant au foyer, NOM - Prénom :

Profession : Lien de parenté :

Mère :

NOM - Prénom :

Profession :

Adresse :

Tél :

Mail :@.....

éventuellement, autre personne vivant au foyer, NOM - Prénom :

Profession : Lien de parenté :

Frère(s) et sœur(s) :

NOM - Prénom	Age	Situation scolaire ou professionnelle

Autre(s) personne(s) à charge :

NOM - Prénom :

Profession :

Lien de parenté :

Ressources mensuelles totales du foyer :

1. Salaire ou pension du demandeur	:	_____	€
2. Salaire ou pension du conjoint, du concubin ou du partenaire de PACS	:	_____	€
3. Indemnités de chômage du demandeur	:	_____	€
4. Indemnités de chômage du conjoint, du concubin ou du partenaire de PACS...	:	_____	€
5. Pension d'invalidité ou allocation adulte handicapé	:	_____	€
6. Revenu de solidarité active (RSA).....	:	_____	€
7. Prestations familiales :			
- allocations familiales	:	_____	€
- allocation au titre du logement.....	:	_____	€
- allocation de soutien familial.....	:	_____	€
- allocation pour l'éducation de l'enfant handicapé	:	_____	€
- complément familial	:	_____	€
- majoration parent isolé	:	_____	€
8. Pension alimentaire	:	_____	€
9. Autres revenus	:	_____	€
	TOTAL.....	_____	€

Charges mensuelles du foyer :

1. Loyer (APL déduit)	:	_____	€
2. Charges liées au logement (EDF, eau, ...).	:	_____	€
3. Remboursement d'emprunt	:	_____	€
4. Crédit à la consommation	:	_____	€
5. Mensualité du plan de surendettement	:	_____	€
6. Restauration scolaire.....	:	_____	
7. Autres	:	_____	€
	TOTAL.....	_____	€

Joindre OBLIGATOIREMENT au dossier : (cochez les cases correspondant aux pièces fournies)

- Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu
- Copie de la dernière attestation de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales mentionnant le quotient familial.
- En cas de changement de situation (baisse des revenus ou problèmes familiaux) : joindre copie de toute pièce justifiant de votre nouvelle situation (salaire, ASSEDIC, indemnités journalières ...)
- Factures ou devis en relation avec la demande.

* Dans le cadre des relations que l'association PEP71 (caisse de solidarité) avec vous, nous sommes amenés à collecter directement auprès de vous ou à obtenir indirectement des données à caractère personnel vous concernant, sur la base de votre consentement. Nous accordons une grande importance à garantir la confidentialité et à la sécurité de ces données. Seuls les membres de la commission de solidarité ont accès à ces informations. Vous trouverez sur notre site internet toutes les informations nécessaires, vos droits et la procédure d'accès à vos données. Les factures sont conservées en justificatif comptable pendant 10 ans, toutes les autres pièces du dossier seront détruites un an après la date de la commission. Le tableau de suivi d'attribution des aides est conservé 5 ans.

Fait à, le

Signature du rédacteur :